

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant un Paysage
de Rubens, offert en vente
au Musée par M^r Alvin.

N^o 979.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

979. M^r Alvin. Paysage de Rubens.

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

MUSÉE ROYAL
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE.



N^o 979

Annexe

Bruxelles, le 23 Août 1866.

M^{re} le Ministre De l'Int^{er}.

Par votre lettre Du
5 Mars 66, Don des Beaux-Arts,
N^o 12785 vous exprimez le
vœu "d'envoyer soumettre à
un examen contradictoire
l'esquisse dont la cession
est proposée à l'Etat
pour M^{re} Alvin.

La Com^{mission} Ad^{verse} veut bien
vous faire connaître à cette
occasion, M^{re} le Ministre,
la marche suivie habi-
tuellement pour l'instruction
des propositions de vente.

Les œuvres présentées à
la Commission sont
d'abord examinées attentive-
ment par elle, et suivant
leur importance au lieu

considérations qui font
Désirer leur acquisition,
elle décide s'il y a lieu
de lui soumettre à l'appré-
-ciation d'un ou plusieurs
Experts les quels sont
appelés alors à se
prononcer sur l'authen-
ticité, l'état de conserva-
tion & la valeur de
l'ouvrage.

Le Com^e a toujours
considéré les avis donnés
par ces Experts comme
une mesure facultative,
ne pouvant en aucune
manière entraver son
action; en effet, il
arrive fréquemment que
des œuvres sont acquises
ou refusées, sans l'intér-
vention des Experts,
pour le motif que l'Etat
ou le Com^e se croit
entouré de garanties

suffisantes pour justifier
les résolutions qu'il
prend en ces circonstances.

Cette marche habituelle a
été suivie en ce qui concerne
l'esquisse de Rubens soumise
à l'examen de la Commission.
Celle-ci croit devoir avoir
informé M^{le} le Ministre, afin
qu'il ne doute pas, conformé-
ment de l'avis qu'elle a
pris émis par elle et l'un
des Experts du Com^e,
celle qui ont été en l'absence
de l'un d'eux, le résultat de
son délibération.

Vous vous pouvez
M^{le} le Com^e, d'acquies-
cance. Je

Le Président

Le Secrétaire.

A. H.

F. H. S.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

5 Mai 1864

Direction

DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES SCIENCES.

N^o 12,788

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 979

Messieurs,

J'ai pris connaissance du
rapport de l'expert du Musée, qui
a été appelé à émettre un avis
sur l'authenticité de l'esquisse de
Rubens, dont la cession est proposée
à l'Etat.

Il serait utile, Messieurs,
que les décisions à prendre sur
les affaires de l'espèce, pussent être
basées sur les avis des deux experts
du Musée.

Il me serait donc agréable
que vous voulussiez bien soumettre
l'œuvre dont il s'agit, à un examen
contradictoire, les Connaisseurs
qui ont pris auprès du Gouverne-
ment, l'initiative des démarches
pour que

À la Commission directrice
du Musée royal de peintures
& de Sculpture.

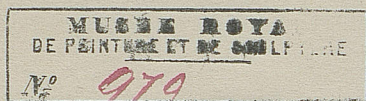
pour que l'Etat en fît l'acquisition,
persistant à affirmer que cette esquisse
est ~~devenant~~ attribuée à Rubens.

Dans ~~les~~ termes de l'article 24 du règlement
organique du Musée, le possesseur de
tout objet d'art, présenté en vente,
est tenu d'en faire connaître
l'origine.

Veuillez aussi, Messieurs,
je vous prie, vous faire renseigner
à cet égard, en vous mettant en
rapport avec M^r. Alois, à qui
l'esquisse appartient. Celle-ci se
trouve déposée au local du Musée.

Algiers, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alfred Vendeuvre



Brux. 11 Avril 1866

à Mr. le Ministre des
F. Int.

Conformément au Vœu
exprimé par votre lettre du
21 Mars, Des Des Vœux Ats,
N^o 1278, nous avons
l'honneur de vous faire
parvenir une copie des
Rapports qui nous ont été
adressés par M. l'Expert
Etienne Le Roy, sur
le sujet de l'enquête attri-
bue à Rubens et dont
la copie a été proposée
au Gouvernement.

Agr.

Le Président

Le Secrétaire J. J. J.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Direction

DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES

ET DES SCIENCES.

N^o 12785.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

31 Mars

1866.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 979

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 19
Mars dernier, N^o 979, j'ai l'honneur
de vous prier de vouloir bien me
transmettre en communication, le
rapport des experts du Musée, qui
ont été appelés à émettre un avis
sur l'authenticité de l'esquisse at-
tribuée à Rubens et dont la cession
est proposée à l'Etat.

Agardez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alfred Delpierre

À la Commission du Musée
Royal de peinture.

Paris 19 Mars 1866

à Mr le Ministre
des Intérieurs

979

4 Années
l'Esquisse

Nous avons examiné
avec attention l'esquisse de
paysage que vous avez bien
voulu nous soumettre par
votre lettre du 24 février
M^{rs} Don des Beaux-arts,
N^o 12705 et nous regrettons
d'avoir à vous en informer
que cette esquisse ne peut,
sans aucun rapport, être
considérée comme une
œuvre authentique de
Rubens. Nous estimons
en conséquence, qu'il n'y
a pas lieu de donner
suite à la proposition
de vente qui ~~se présente~~
au sujet de la quelle vous
avez cru devoir nous
consulter.

Nous avons l'honneur
M^{rs} le Ministre, de vous
envoyer l'ouvrage dont
il s'agit et de vous

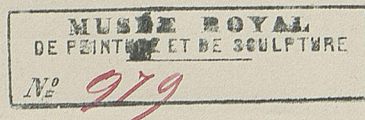
pour d'acquiescer

Le Président

Le Secrétaire H. Vailly

1872

Bruxelles le 6 Mars 1866.



Monsieur le Président.

Conformément au vœu exprimé par la lettre de M^r Stieffert, j'ai examiné le paysage attribué à P. P. Rubens et déposé au Musée royal.

Cette peinture est une esquisse qui ne peut sous aucun rapport être considérée comme une production authentique de P. P. Rubens, et dont la valeur ne peut être fixée à plus de Cent-Cinquante francs (150 Francs). Quant à la vente de la collection de tableaux de M^r Herman de Wat de Dordrecht, qui doit avoir lieu le 2 Mai à Paris, cette galerie pourra être visitée jusqu'au 1^{er} Avril à Dordrecht, après cette époque les tableaux seront transportés à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux

Léon Le Roy

A Monsieur le Président de la Commission
du Musée royal de Peinture, etc.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 21 février 1866.

Direction
DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES SCIENCES.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 979.

96.
12785.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la
direction.

Messieurs,

1 ANNEXE,
tableau qui sera
remis à la main
à la main
SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de soumettre
à votre examen une esquisse ^{de paysage} peinte
par Rubens que des amateurs,
bons appréciateurs des œuvres de
notre ancienne Ecole de peinture,
désiraient voir acquies pour les
collections de l'Etat.

Cette acquisition, au cas où
vous reconnaîtrez, Messieurs, l'au-
thenticité de l'œuvre, serait d'au-
tant plus opportune, que le Musée
royal ne possède de Rubens aucun
spécimen du genre auquel l'esquisse
appartient.

J'autoriserais donc volontiers
l'

A la Commission Directrice
du Musée royal de Peinture
et de Sculpture.

l'achat de cette production, pour laquelle
le propriétaire demande une somme
de 4000 francs.

Vous voudrez bien, Messieurs,
me faire connaître la suite que vous
avez eu devoir donner à cette
communication.

Agitez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alfred Dreyer
